



MAIRIE DE L'ILE MOLENE
île Molène
29259 île Molène
Téléphone : 02.98.07.39.05
mairie.ile.molene@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021

Amélie Jacob est désignée secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents.

❖ Participation financière de la commune aux organismes : ADMR, VIGIPOL, AIP

AMF29	art. 6281	: 0051,81€
PNRA	art. 65548	: 0568,34€
VIGIPOL	art. 65548	le montant sera transmis le 27 mars 2021
AIP	art. 6574	

Pour : 10

❖ Participation au coût d'une nuitée dans les refuges du Ledenez pour le collège : 199,22 euros

Pour : 10

❖ Mise à jour du classement des voies communales : route du sud. Les observations ou oppositions étaient possibles jusqu'au 1^{er} mars. Personne ne s'est manifesté.

Pour : 10

❖ Etablissement Public Foncier du Bretagne : rappel par le Maire du projet de la collectivité de réaliser une opération mixte de logements et développement économique en centre bourg. Ce projet nécessite l'acquisition d'entreprises foncières : terrain de l'évêché, petite maison route du sémaphore. Les études de terrain pour l'assainissement ont été faits par la société Réagih environnement (sur une partie du terrain de l'évêché il y a 1m30 de sable)

Le conseil municipal demande l'intervention de l'EFB (cf. convention), approuve ladite convention et autorise le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution, s'engage à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles avant le 9 mai 2028 et autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Pour : 10

❖ Tarifs communaux

- Les tarifs portuaires sont en attente de la venue de la responsable de la Région fixée au 24 mars 2021. Le maire rappelle que la région a la gestion en propriété du port.

Elle envisage l'attribution d'1 corps mort par bateau et la division du port en 3 zones : le port (de la cale des professionnels à la cale à Caby) pour les plaisanciers résidents principaux, Penn an Ero pour les plaisanciers résidents secondaires. La troisième zone pour les professionnels du côté de la grande digue. La zone des professionnels serait gérée par la Région. Par convention, la commune payait une redevance à la Région. On est donc en attente du montant de cette redevance pour fixer le montant des corps morts. Dans ce montant, il faut prévoir la participation au coûts de consommation de l'eau et de l'électricité. On est déficitaire (assurance, eau, électricité) depuis 1989.

La mise à l'eau et sortie de l'eau des bateaux serait gratuite. L'objectif est de diminuer le nombre de remorques sur l'île : les supprimer peu à peu ou les garder quand les propriétaires peuvent les stocker chez eux. Le ber communal est financé à 80%.

- La vente d'eau : SPL eau du Ponant n'est pas favorable à la livraison d'eau pour les locations. Responsabilité engagée en cas de problème sanitaire. On conserve le montant de 10 euros du m3.
- Tarifs location de salle : actuellement : extérieur 200 euros ; résident : 100

envisager un tarif unique : 200 la journée et 300 la journée + la nuit ; caution 500 euros + charges
Mise à disposition pour les associations mais avec caution + assurances + charges

La durée de fourniture du courant peut être calée (pour les locations de nuit)
L'attestation d'assurance qui sera demandée se justifie par l'installation de matériel : vidéoprojecteur, écran, enceintes et par le fait que la salle est entièrement rénovée.

- Tarifs laverie on ne change rien. Il faut envisager les réparations sur les machines.
- Aire naturelle de camping 5 euros (tente + couple), 1,50 par personne supplémentaire, gratuit jusqu'à 12 ans. Gratuit pour les animaux.
- Mouillage des visiteurs : 20 euros ; règlement portuaire. A l'ancre 20 euros aussi
- Loyers des bâtiments communaux : inflation 0,50%

Pour : 10

- ❖ **Extension des ateliers des pêcheurs** : demande de Mr Sébastien Masson d'une extension de 20 m2 destinée à la mise à l'abri des tracteurs. Cette extension sera construite dans la continuité des abris des pêcheurs. La commune s'occupe du montage du dossier et de la construction.

Contre : 1
Abstention : 1
Pour : 8

- **Prix terrain constructible** : 45 euros
Hors Zone UH : 6 euros

Pour : 10

- Régie photocopie : trente centimes la photocopie

- ❖ Référent frelon asiatique CCPI : Amélie Jacob et Vincent Pichon sont désignés référents à l'unanimité.

- ❖ **Questions diverses**

- Le budget a été étudié par le percepteur. Monsieur le maire demande aux membres du conseil d'être présents le 30 mars prochain :

Avec l'ordre du jour suivant :

- 1- APPROBATION des comptes de gestion 2020**
- 2- VOTE des comptes administratifs 2020 (budget général)**
- 3- DCM Affectation des résultats**
- 4- VOTE du BP 2021 (budget général)**

- Demande SNSM : tracteur municipal en prêt. Le Maire propose de le vendre et d'acheter un tracteur compact en 2022 (si on en a l'utilité). Prix de vente proposé : 7000 euros. La commune pourrait néanmoins utiliser le tracteur pour les sorties et mises à l'eau des bateaux sous réserve de la mise en place d'une convention.

Pour : 10

- Rénovation de la salle du Theven : choix des couleurs pour les murs intérieurs.
- CCPI : les travaux débute le 22 mars : voirie + PORTAIL de l'impluvium

Route passant devant le restaurant : des tranchées drainantes sont nécessaires chez Cécile Masson et chez Rémi et Cathy Tual avant de faire de l'enrobé.
De la même manière, pour la route menant chez Ludovic Calvez envisager un fossé drainant chez Mme Séité.
- COSCO : PLUi référente Marine Chastillon. La réunion aura lieu le 23 mars à Molène. Il s'agit de faire le point sur le périmètre constructible de la commune.
- Musée du Drummond Castle : un partenariat est engagé avec le Département et la direction de la culture du PNRA à la demande de la commune pour un accompagnement de réaménagement du musée pour l'été prochain. On s'oriente vers une entrée libre sous vidéosurveillance et dans les conditions nécessaires à la conservation des objets confiés par le DRASSM (Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines).
- Sentier d'interprétation : une étude paysagère est en cours. Il était question d'une participation de la commune pour le coût des murets en pierre. M. Chastillon s'étonne que le montant des murets soit à la charge de la mairie. Réponse en attente de la réunion du 15 mars.
- Commissions : demande du Maire d'une programmation des réunions des commissions surtout pour celle de l'urbanisme (délais à respecter pour le suivi des dossiers).
- CCPI : signalétique communale : dossier en cours. Le président de la CCPI souhaite demander un avis de l'ABF.

Séance levée à 21 heures.

